

**Compte administratif 2022 – Budget réalisé - Gleizé**



**Conseil Municipal du lundi 06 mars 2023**

**Commentaires Compte Administratif 2022**

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

Le Compte administratif 2022 indique un taux de réalisation en dépenses de la section de fonctionnement de 116.44% (97.55% si l'on enlève la réalisation de cession rue Neuve) et en dépenses de la section d'investissement de 46.84% (88.35% si l'on ajoute les restes à réaliser). En comparaison à l'année 2021, ce taux de réalisation est plus élevé pour la section de fonctionnement (95.84% en 2021) et inférieur pour la section d'investissement (67.65% en 2021).

Le stock de dette de la commune est augmenté en raison de la réalisation en 2022 des emprunts à hauteur de 1 750 000 euros, au chapitre 16 en recettes de la section d'investissement.

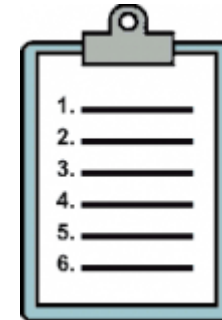
• **Les ratios financiers du Compte administratif 2022 :**

<b>Epargne</b>	<b>Mode de calcul</b>	<b>Montant</b>
<b>Epargne de gestion</b>	Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement	1 574 384.03€
<b>Epargne Brute</b>	Epargne de gestion – charges d'intérêts de la dette	1 561 096.35€
<b>Epargne nette</b>	Epargne brute – remboursement du capital de la dette	1 218 601.53€
<b>Capacité de désendettement</b>	Encours de dette au 31/12 / Epargne brute	2.88 ans

- ❖ La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2022 est de 2.88 ans, ce qui indique en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année (avec un produit de cession important cette année).

## **Sommaire CA 2022 :**

- I- Les masses financières depuis 2018**
- II- Analyse comptable 2022**
- III- Bilan des pistes de bonne gestion**
- IV- L'affectation du résultat pour le Budget Primitif 2023**



## I- Les masses financières depuis 2018

### 1. Section de fonctionnement – Dépenses :

FONCTIONNEMENT DEPENSES								
Chapitre	Libellé	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	BP + DM 2022	réalisé 2022	% réalisé / BP
011	Charges à caractère général	1 105 273.68 €	1 079 259.07 €	1 169 812.15 €	1 227 185.33 €	1 888 008.21 €	1 740 553.83 €	92.19%
012	Charges de personnel	2 334 959.58 €	2 208 988.75 €	2 290 283.10 €	2 541 900.19 €	2 686 000.00 €	2 676 767.41 €	99.66%
014	Atténuation de produits	68 305.00 €	64 495.00 €	58 381.00 €	65 934.00 €	66 000.00 €	65 334.00 €	98.99%
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	502 437.79 €	718 162.46 €	660 032.63 €	679 476.89 €	646 799.78 €	1 921 327.82 €	297.05%
65	Autres charges de gestion courante	1 101 584.84 €	1 044 308.51 €	1 258 904.30 €	1 158 165.22 €	1 358 784.43 €	1 358 540.73 €	99.98%
66	Charges financières	7 119.01 €	5 228.85 €	4 972.56 €	7 734.82 €	15 752.55 €	13 287.68 €	84.35%
67	Charges exceptionnelles	9 077.96 €	11 621.10 €	12 905.42 €	8 882.51 €	23 200.00 €	19 783.94 €	85.28%
<b>TOTAUX</b>		<b>5 128 757.86 €</b>	<b>5 132 063.74 €</b>	<b>5 455 291.16 €</b>	<b>5 689 278.96 €</b>	<b>6 684 544.97 €</b>	<b>7 795 595.41 €</b>	<b>116.62%</b>

Pour rappel, les dépenses de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses courantes (charges à caractère général, rémunération du personnels, subventions aux associations etc...)

Tout d'abord, les dépenses de la section de fonctionnement affichent un taux d'évolution entre le compte administratif 2018 et le compte administratif 2022 de près de 52% (entre 2021 et 2022, 41%). L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'inflation, entraînant une augmentation des matières premières et ici plus spécifiquement les charges d'énergies sur le chapitre 11, ainsi que l'augmentation des dépenses impactant alors le chapitre 012 (charges de personnel). A noter aussi une opération de cession à hauteur de près 1 200 000€ qui gonfle le chapitre 042 (si on enlève cette cession, augmentation de 28% au regard de 2018 et 16% au regard de 2021).

Le chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) est en augmentation sur la période 2018-2022 en raison d'un volume d'investissement plus important entraînant alors des amortissements plus conséquents. Pour rappel, l'amortissement est la constatation de la perte de la valeur d'un bien résultant de l'usage, du temps (hors cession)

L'augmentation sur le chapitre 65 s'explique par la bascule de la participation du SYDER au titre de la participation à un syndicat depuis l'année 2020.

## 2. Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	BP + DM 2022	réalisé 2022	% réalisé / BP
002	Résultat de fonctionnement antérieur	0.00 €	0			582 245.43 €		
013	Atténuation de charges	24 784.25 €	30 296.34 €	23 464.34 €	45 211.81 €	28 250.00 €	39 377.54 €	139.39%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	21 179.02 €	20 477.93 €	2 152.42 €	4 927.84 €	40 050.00 €	32 184.82 €	80.36%
70	Produits des services, du domaine et ven	431 487.58 €	428 154.75 €	399 142.33 €	434 879.03 €	491 500.00 €	569 108.37 €	115.79%
73	Impôts et taxes	3 574 835.10 €	3 516 908.50 €	3 600 923.04 €	3 885 907.51 €	3 940 254.54 €	3 961 885.40 €	100.55%
74	Dotations, subventions et participations	1 323 072.03 €	1 267 831.59 €	1 270 684.94 €	1 276 668.02 €	1 241 611.00 €	1 260 156.60 €	101.49%
75	Autres produits de gestion courante	213 177.20 €	212 140.57 €	196 022.86 €	199 904.39 €	200 000.00 €	212 839.09 €	106.42%
77	Produits exceptionnels	149 367.12 €	466 505.20 €	62 593.11 €	72 528.14 €	160 634.00 €	1 405 284.62 €	874.84%
<b>TOTAUX</b>		<b>5 737 902.30 €</b>	<b>5 942 314.88 €</b>	<b>5 554 983.04 €</b>	<b>5 920 026.74 €</b>	<b>6 684 544.97 €</b>	<b>7 480 836.44 €</b>	<b>111.91%</b>

Les recettes de la section de fonctionnement correspondent aux produits de la fiscalité directe et indirecte, à la dotation globale de fonctionnement, ainsi que les produits des services communaux et du domaine.

Les recettes de la section de fonctionnement affichent un taux d'évolution entre le compte administratif 2018 et le compte administratif 2022 de 30%, ceci s'explique par la cession d'un terrain à près de 1 200 000€ (si l'on enlève cette cession, le budget augmente de 9% entre 2018 et 2022 et 6% entre 2021 et 2022).

Le chapitre 013 (atténuation de charges) correspond aux remboursements des indemnités journalières de la sécurité sociale en cas d'absentéisme et la participation salariale des tickets restaurant.

Le chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) est en augmentation car recouvre les années 2021 et 2022 concernant les opérations sur les travaux en régie.

### 3. Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre/opération	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	réalisé 2021	BP 2022+DM	réalisé 2022	% réalisé / BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €					
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	- €	- €			10 000.00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 179.02 €	20 477.93 €	2 152.42 €	4 927.84 €	41 300.00 €	32 184.82 €	77.93%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €					
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	5 988.44 €					
13 - subvention d'investissement		380.00 €			50.00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	365 213.14 €	464 588.40 €	442 345.91 €	407 172.11 €	347 494.65 €	345 008.20 €	99.28%
20 - Immobilisations incorporelles	- €						
204 - Subventions d'équipement versées	387 893.66 €	130 025.77 €	32 379.00 €				
21 - Immobilisations corporelles			13 887.36 €	607 400.00 €	827 800.00 €	358 643.74 €	43.32%
26 - participation et créances rattachées	9 387.87 €	- €					
27 - autres immobilisations financières			4 981.00 €				
<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>	<b>783 673.69 €</b>	<b>621 460.54 €</b>	<b>495 745.69 €</b>	<b>1 019 499.95 €</b>	<b>1 226 644.65 €</b>	<b>735 836.76 €</b>	<b>59.99%</b>
011 - MATERIEL : services techniques	35 022.44 €	34 636.66 €	98 292.78 €	139 825.81 €	223 606.30 €	72 925.00 €	32.61%
012 - ECOLES : travaux et matériels	61 300.97 €	118 253.96 €	96 778.28 €	369 557.51 €	1 298 739.21 €	893 205.87 €	68.77%
014 - VOIRIE	119 484.28 €	261 333.57 €	103 921.16 €	181 140.62 €	588 126.00 €	42 682.80 €	7.26%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	200 221.59 €	403 027.96 €	503 983.27 €	216 584.88 €	197 760.14 €	90 544.56 €	45.79%
018 - MATERIEL : Mairie	32 845.18 €	22 761.60 €	31 382.08 €	56 838.43 €	37 364.00 €	30 896.24 €	82.69%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	89 186.03 €	89 192.72 €	24 861.41 €	50 285.12 €	85 043.91 €	29 948.09 €	35.21%
020 - AMENAGT-ENVIRONNEM	65 897.75 €	201 155.53 €	164 779.84 €	391 383.43 €	862 072.73 €	426 774.87 €	49.51%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	415 328.51 €	36 961.20 €	17 696.76 €	22 359.30 €	632 164.92 €	333 707.99 €	52.79%
023 - Grands aménagements	3 108.36 €	33 202.20 €	509 177.74 €	91 218.31 €	615 273.16 €	227 252.28 €	36.94%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	71 482.02 €	112 522.79 €	10 493.48 €	795 072.59 €	1 078 907.68 €	323 045.84 €	29.94%
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 093 877.13 €</b>	<b>1 313 048.19 €</b>	<b>1 561 366.80 €</b>	<b>2 314 266.00 €</b>	<b>5 619 058.05 €</b>	<b>2 470 983.54 €</b>	<b>43.98%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 877 550.82 €</b>	<b>1 934 508.73 €</b>	<b>2 057 112.49 €</b>	<b>3 333 765.95 €</b>	<b>6 845 702.70 €</b>	<b>3 206 820.30 €</b>	<b>46.84%</b>

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux dépenses ayant un impact sur le patrimoine de la commune et permettent de préparer l'avenir.

Le taux de réalisation pour l'année 2022 est de 47% sans les restes à réaliser et de 88% si l'on prend en compte les restes à réaliser. En effet, des opérations ont été engagées en 2022 mais n'ont pas pu se dérouler en 2022 et vont se réaliser début 2023 : route de Grange Chervet, travaux de la salle Saint Roch, travaux rue Saint Vincent, acquisition en VEFA de la médiathèque dont les coûts d'acquisition de libèrent au fur et à mesure des étapes de construction.

#### 4. Section d'investissement– Recettes :

Chapitre	Réalisé 2018	Réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	BP 2022+DM	réalisé 2022	% réalisé / BP
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté					1 682 793.41 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement							
024 - Produits de cessions					1 219 970.00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 437.79 €	718 162.46 €	660 032.63 €	679 476.89 €	646 799.78 €	1 921 327.82 €	297.05%
041 -	- €						
10 - Dotations, fonds divers et réserves	933 551.62 €	937 052.98 €	876 543.48 €	790 039.23 €	803 902.00 €	948 195.50 €	117.95%
13 - Subventions d'investissement	374 599.10 €	342 626.28 €	445 675.66 €	292 104.88 €	435 576.00 €	510 709.00 €	117.25%
16 - Emprunts et dettes assimilées	501 313.31 €	832 037.39 €	2 526.05 €	2 201 932.67 €	2 056 661.51 €	1 752 293.75 €	85.20%
21- immobilisations corporelles			13 645.92 €	240.00 €	- €	213.50 €	
27 - Autres immobilisations financières					- €	11 490.00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 311 901.82 €</b>	<b>2 829 879.11 €</b>	<b>1 998 423.74 €</b>	<b>3 963 793.67 €</b>	<b>6 845 702.70 €</b>	<b>5 144 229.57 €</b>	<b>75.15%</b>

Les recettes de la section d'investissement comprennent les produits des emprunts communaux, ainsi que le produit du mécanisme de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et les subventions d'investissement des organismes publics.

Tout d'abord, le Compte Administratif 2022 affiche un produit des emprunts en euros, sur le chapitre 16 à hauteur de 1 750 000 €, afin de financer la réalisation des opérations de la section d'investissement.

Au final, cela conduit un résultat de la section d'investissement (dépenses – recettes) positif à hauteur de 630 027,72 €. Par ailleurs, il convient de souligner également que le résultat 2022 est excédentaire, en lien, avec les résultats cumulés des exercices précédents.

## II- Analyse comptable 2022

### 1. Les recettes de la section de fonctionnement

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellé	2022		
		BP + DM 2022	réalisé 2022	% réalisé / BP
002	Résultat de fonctionnement antérieur	582 245.43 €		
013	Atténuation de charges	28 250.00 €	39 377.54 €	139.39%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 050.00 €	32 184.82 €	80.36%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	491 500.00 €	569 108.37 €	115.79%
73	Impôts et taxes	3 940 254.54 €	3 961 885.40 €	100.55%
74	Dotations, subventions et participations	1 241 611.00 €	1 260 156.60 €	101.49%
75	Autres produits de gestion courante	200 000.00 €	212 839.09 €	106.42%
77	Produits exceptionnels	160 634.00 €	1 405 284.62 €	874.84%
<b>TOTAUX</b>		<b>6 684 544.97 €</b>	<b>7 480 836.44 €</b>	<b>111.91%</b>

#### **Affectation du résultat 2021 (Chapitre 002) :**

Il s'agit du résultat de fonctionnement positif reporté de l'année précédente, pour un montant de 582 245.43 €.

#### **Remboursement sur les rémunérations des agents et autres charges sociales (Chapitre 13 – Atténuations de charges) :**

Le compte 6419 (remboursements sur rémunération du personnel), affiche un excédent de 5788.54 € par rapport au Budget primitif 2022. L'écart s'explique essentiellement par un remboursement plus important sur la rémunération des agents de la part de l'assurance de la commune et de la CPAM.

Le compte 6479 (remboursement autres charges sociales) couvre les recettes liées à la part salariale des chèques déjeuner.



Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2022 + DM1	réalisé 2022	commentaires
R	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 250.00	12 038.54	9007.13€ : SOFAXIS (assurance tit) / 398.38€ : RAFP / 2633.03 CPAM (contractuels IJ)
R	013	6479	Remboursements sur autres charges sociales	22 000.00	27 339.00	part salariale chèques déjeuner

#### Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) :

Le chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement affiche une réalisation 2022 à hauteur de 32 184.82 €. Pour la réalisation des travaux en régie 2021 et 2022.

#### Produits des services (Chapitre 70) :

Les recettes sont supérieures de 77 608.37 € euros par rapport au budget primitif. En effet, l'écart est dû essentiellement à des recettes supplémentaires sur le compte 7088 (autres produits d'activités annexes) qui recouvrent les recettes liées à la régie culturelle et qui a été reconstituée pour deux années en 2022 : 50 991 € au lieu de 12 000 € prévus au BP. Le compte 70876 prévoyait 233 000 € concernant les refacturations entre communes des frais de scolarité et de restauration scolaire et il a été reçu 262 983.89 €.

Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2022 + DM1	réalisé 2022	commentaires
R	70		<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>491 500.00</b>	<b>569 108.37</b>	
R	70	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 500.00	3 577.20	
R	70	70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 500.00	5 012.50	Foodtruck
R	70	70388	Autres redevances et recettes diverses	4 800.00	5 030.80	GRDF
R	70	70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 500.00	2 232.00	
R	70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 000.00		
R	70	70631	A caractère sportif	4 200.00	15 275.20	Département / Lycée / associations
R	70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	1 000.00	625.00	
R	70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	229 000.00	220 117.68	garderie matin : 9502€ / garderie soir : 28 784€ / restauration scolaire : 181 831.68€
R	70	7071	Compteurs		180.98	
R	70	70875	Par les communes membres du GFP (ouvert dans le budget d'un GFP)	233 000.00	262 983.89	Villefranche : 126 495.72€ / Limas 9746.62€ / Arnas : 126 741.55€
R	70	70878	par d'autres redevables		3 082.12	charges locataires
R	70	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	12 000.00	50 991.00	

### Chapitre 73 - Produits des contributions directes (taxes d'habitation et foncière) :

R	73		IMPOTS ET TAXES	3 940 254.54	3 961 885.40	
R	73	73111	Taxes foncières et d'habitation	3 107 274.54	3 065 933.00	
R	73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés		40 022.00	rôle sup
R	73	73211	Attribution de compensation	501 608.00	501 608.00	
R	73	7336	Droits de place	280.00	267.00	
R	73	7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	15 000.00	13 593.76	
R	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	316 092.00	340 461.64	

Les recettes issues de la fiscalité directe locale et notamment de la taxe foncière et d'habitation (*comptes 73111 et comptes 7318 pour le rôle supplémentaire*) représentent 3 105 955 €.

**Par ailleurs**, concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, il y a une recette supplémentaire de 24 369.64 € par rapport au budget prévisionnel, cela démontrant un dynamisme des transactions immobilières sur le territoire communal.

Pour rappel, les taux d'imposition sont inchangés depuis plusieurs années. Pour rappel depuis 2021, la réforme de la fiscalité directe locale, a supprimé la totalité de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cela est remplacé par le produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec application d'un coefficient correcteur, pour corriger les effets de la réforme.

**Chapitre 74 - Dotations (dotation de l'Etat, financement CAF, compensations fiscales) :**

Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2022 + DM1	réalisé 2022	commentaires
R	74		<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 241 611.00</b>	<b>1 260 156.60</b>	
R	74	7411	Dotation forfaitaire	914 166.00	914 508.00	
R	74	74121	Dot Solidarité rurale	102 000.00	101 311.00	
R	74	744	FCTVA	25 798.00	17 693.33	
R	74	74718	Autres		4 377.92	grèves SMA (835.28), participation organisations élections présidentielles et législatives 2022 (3542.64)
R	74	7478	Autres organismes	33 000.00	57 351.35	PSO et PSEJ RAM CAF
R	74	748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle		463.00	
R	74	74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	25 000.00	24 846.00	
R	74	74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		126 647.00	
R	74	74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	126 647.00		
R	74	7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 000.00	12 959.00	

Le compte 744 (FCTVA) est alimenté par la perception de recettes pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics ou de voirie l'année précédente. La réalisation 2022 est inférieure de 8104.67 € en raison d'une diminution de l'assiette des dépenses de fonctionnement éligibles.

Les recettes issues de la CAF sont supérieures de 24 351.35 €, par rapport au budget primitif 2022 car il y a eu des régularisations 2021 sur 2022.

La non-réalisation au compte 74835 s'explique par la mise en œuvre de la réforme fiscale à partir de l'année 2022, la commune ne percevant plus les recettes au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales, seul est alimenté le compte 74834.

Le compte 7485 fait apparaître les aides de l'Etat pour les titres sécurisés (11 080 €) et les aides pour le fonctionnement de COMEDEC (1879€).

Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2022 + DM1	réalisé 2022	commentaires
R	75		<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>200 000.00</b>	<b>212 839.09</b>	
R	75	752	Revenus des immeubles	200 000.00	211 313.05	loyers et mise à disposition de salles
R	75	7588	Autres produits divers de gestion courante		1 526.04	mises en fourrière
R	77		<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>160 634.00</b>	<b>1 405 284.62</b>	
R	77	773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000.00	23 220.84	avoir ENI et remboursement DEVELAY
R	77	775	Produits des cessions d'immobilisations		1 276 919.00	cession SFHE
R	77	7788	Produits exceptionnels divers	159 634.00	105 144.78	sinistre Groupama : 89 923.02€ / CEE : 7737€ (charto) et divers remboursements

**Revenus des immeubles (Chapitre 75 - compte 752) :**

Les recettes en lien avec les revenus des immeubles sont augmentées de 11 313.05 €.

**Produits exceptionnels (Ch.77) :**

**Mandats annulés (compte 773) :**

Nous avons reçu des remboursements et avoirs d'ENI mais aussi de DEVELAY pour un montant de 23 220.84 €.

**Produit des cessions (Chapitre 77 - compte 775) :**

On constate la recette de 1 276 919 € suite à la vente des parcelles au centre Bourg à SFHE.

Les produits exceptionnels divers (compte 7788), ont été augmentés par DM en cours d'exercice suite au remboursement du sinistre de la salle des Fêtes. Les travaux n'ont pas été réalisés en totalité, le solde sera versé en 2023.

## 2. Les dépenses de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		<b>2022</b>		
Chapitre	Libellé	BP + DM 2022	réalisé 2022	% réalisé / BP
011	Charges à caractère général	1 888 008.21 €	1 740 553.83 €	92.19%
012	Charges de personnel	2 686 000.00 €	2 676 767.41 €	99.66%
014	Atténuation de produits	66 000.00 €	65 334.00 €	98.99%
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	646 799.78 €	1 921 327.82 €	297.05%
65	Autres charges de gestion courante	1 358 784.43 €	1 358 540.73 €	99.98%
66	Charges financières	15 752.55 €	13 287.68 €	84.35%
67	Charges exceptionnelles	23 200.00 €	19 783.94 €	85.28%
<b>TOTAUX</b>		<b>6 684 544.97 €</b>	<b>7 795 595.41 €</b>	<b>116.62%</b>

### Dépenses à caractère général (Chapitre 11) :

Les dépenses à caractère général sont inférieures de 147 454.40 € par rapport au budget primitif. En conséquence, le taux de réalisation des dépenses à caractère général est de 92.19%, après avoir augmenté la ligne par DM car il a été compliqué d'envisager les dépenses énergétiques en fin d'année.

## LES DEPENSES ENERGETIQUES

Chapitre	Compte	Libellé_compte	SERVICES EN CHARGE	CONTENU	BP 2022 + DM	réalisé 2022	commentaires CA 2022
011	60611	Eau et assainissement	techniques	ODICI	27 000.00	29 742.10	suppression de 6 abonnements arrosage / une fuite qui représente près de 4000€
011	60612	Énergie - Électricité	techniques	EDF / ENI	425 000.00	398 017.33	ENI : 302 780.98€ et EDF: 95 236.35€

Sur le compte 60611 (eau et assainissement), une augmentation est constatée de plus de 2000 € qui s'explique par une fuite importante qui a représentée 4000 € de facturation mais avec une maîtrise et rationalisation de l'arrosage.

En ce qui concerne le gaz et l'électricité, (compte 60612), nous avons réactualisé le montant du BP par DM pour le porter à 425 000 € et la consommation est inférieure à hauteur de 398 017 €, cela représente près de 23% des dépenses à caractère général (contre 14% en 2021). La consommation de gaz représente 76% avec 302 740€ et l'électricité représente 24% avec 95 236€. Une consultation a été relancée au mois de juin concernant la fourniture de gaz et le prix négocié est actuellement de 136.84 € le MWH. Concernant la fourniture d'électricité, il s'agit d'un groupement de commande avec le SYDER qui a retenu l'offre d'EDF. Le KWH coûte 11.457 € (octobre 2022) contre 6.265 € (octobre 2021).

évolution dépenses énergétiques			
	2020	2021	2022
ENI	61 102.38 €	73 850.00 €	302 780.98 €
EDF	87 919.52 €	91 621.16 €	95 236.35 €
<b>TOTAL</b>	<b>149 021.90 €</b>	<b>165 471.16 €</b>	<b>398 017.33 €</b>

A noter que ENI a facturé l'année 2021 uniquement sur des prévisions de consommation et qu'une réactualisation en réelle a été appliquée en 2022.

La ligne carburant (compte 60622) a été dépassée de près de 2000 € du fait de l'augmentation des coûts (18 000€ prévus 20 000€ consommés)



Le compte 60623 (alimentation) n'a pas été réalisé en totalité : 76 867 € au lieu de 102 000 € car il y a eu moins de fréquentation que ce qui avait été prévu au budget et la cuisine centrale a bien maîtrisé les dépenses. Le coût moyen de la part alimentaire est de 1.8€ par convives (production de 45 582 couverts). C'est la première année pleine où la cuisine centrale a pris en charge en totalité de la fourniture des repas avec la prise en compte du groupe scolaire de la Chartonnière.

Chapitre	Compte	Libellé_compte	SERVICES EN CHARGE	CONTENU	BP 2022 + DM	réalisé 2022	commentaires CA 2022
011	60628	Autres fournitures non stockées	finances	pharmacie écoles + services municipaux, nouvelle commande de masques	5 500.00	1 432.43	
011	60631	Fournitures d'entretien	techniques	produits et matériel d'entretien	23 000.00	28 180.34	
011	60632	Fournitures de petit équipement	finances / ST	divers petit matériel	40 000.00	45 140.89	

Nous n'avons pas commandé de masque cette année ce qui explique que la ligne des fournitures non stockées ne soit pas réalisée en totalité.

Les fournitures d'entretien (compte 60631) affichent une nette augmentation d'environ 5 000 € du fait de l'augmentation des coûts, notamment de la ouate.

Les achats de petits équipements (compte 60632) se trouvent en dépassement de près de 5 000 € du fait d'un nombre important d'achats pour des réparations faites en interne (notamment en plomberie) au niveau des bâtiments.

Chapitre	Compte	Libellé_compte	SERVICES EN CHARGE	CONTENU	BP 2022 + DM	réalisé 2022	commentaires CA 2022
011	61521	Terrains	techniques	marché espaces verts / reprises cimetière	92 000.00	60 989.15	marché espaces verts peu mobilisé du fait des conditions climatiques
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	techniques		197 180.00	169 957.31	pas réalisation de tous les travaux prévus sur la salle des fêtes
011	615228	Entretien et réparations autres bâtiments	techniques	logement	21 000.00	11 986.81	
011	615231	Entretien et réparations voiries	techniques	convention voirie limitrophe Villefranche	196 946.00	153 281.75	pas d'intervention de VEOLIA sur PEI, pas toutes les interventions prévues pour les aires de loisirs

Le compte terrains n'a pas été réalisé en totalité car nous avons peu fait appel à notre marché espaces verts. De même, les réparations envisagées pour la salle des fêtes suite au sinistre n'ont pas pu être toutes programmées.

Concernant le compte 6156 (maintenance), il fait apparaître un réalisé inférieur de près de 16 000 € car des dépenses de contrat de maintenance n'ont pas été en totalité facturées en 2022, notamment du décalage de certains projets (évolution du logiciel RH notamment).

Le compte administratif 2022 fait apparaître un nouveau compte, en comparaison des années antérieures, le compte 6184 qui a pour objet les frais de formation payantes pour les agents de la collectivité qui se trouvaient auparavant sur le chapitre 012. Le montant est de 13 448.20 € en 2022.

La ligne 6226 (honoraires) fait apparaître une nette augmentation de 25 000 € prévus au BP à 48 429 € réalisés en 2022. Cela s'explique par des contentieux importants cette année : réception des appartements de la rue des Chères avec des frais d'avocats mais aussi d'expert, des contentieux d'urbanisme qui se sont soldés (antenne relais notamment), reprise des procédures sur la ZAC de la Collonge (arpentage et avocats).

### **Rémunérations et frais assimilés (Chapitre 12) :**

Les rémunérations et frais assimilés constituent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses de la section de fonctionnement, soit 34.39% des dépenses de fonctionnement si l'on prend en compte la cession et 40% hors cession.

Les dépenses liées aux rémunérations et frais assimilés sont réalisées. Une DM a augmenté cette ligne pour prendre en compte d'une part la revalorisation du point d'indice à partir du mois de juillet mais aussi une revalorisation dans le cadre du PPCR qui n'avait pas été suffisamment budgété en 2022. Toutefois, un certain nombre de recrutements tardifs ont permis de contenir ces augmentations.

### **Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités, participations) (Chapitre 65) :**

Les dépenses liées aux charges de gestion courante sont réalisées en totalité. Une décision modificative avait augmenté le montant du chapitre afin de couvrir des dépenses imprévues comme un taux de facturation du coût à l'élève plus important en direction de la ville de Villefranche ainsi qu'une demande de subvention exceptionnelle de l'Agora de 60 000€.

Concernant les participations aux centres de loisirs et séjours pour les enfants gleizéens, il a été versé 53 530.50€ contre les 45 000€ prévu au budget soit 18 126.20€ pour l'association courte échelle (pour l'accueil de 30 enfants) et 36 404.30€ pour l'Agora (pour l'accueil de 50 enfants, avec une partie facturée de l'année 2021 en 2022).

### **Intérêts de la dette (Chapitre 66) :**

La dépense réalisée est conforme aux prévisions pour le paiement des intérêts de la dette de la commune.

### **Atténuations de produits (Chapitre 014) :**

La dépense correspond à la participation de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour mémoire, le FPIC est créé en 2012 dans l'optique de la mise en œuvre de la péréquation horizontale des communes, afin de prélever certaines fractions de recettes fiscales de certaines communes, pour reverser à des communes moins favorisées. Elle est conforme à la prévision budgétaire.

### **Charges exceptionnelles (Chapitre 67) :**

Les dépenses relatives aux charges exceptionnelles sont inférieures de 3 416 euros par rapport au budget primitif.

### **Amortissements et cessions (Chapitre 042) :**

Sur ce chapitre, une somme de 629 017.83 € correspondant aux annuités d'amortissement annuelles des biens communaux (compte 6811). Une écriture du même montant est réalisée en recettes de la section d'investissement.

Sur ce chapitre apparaît également une somme de 269 673.88 euros au compte 675 (valeurs comptables des immobilisations cédées), qui correspond à la valeur nette comptable (Prix achat – amortissements) de la cession d'un terrain et de trois véhicules de la commune ainsi que 1 008 012.98€ sur le compte 6761 la différence de réalisation positive transférée en investissement de la cession du terrain mais aussi de vente de matériel.

### **Autofinancement de l'investissement (Chapitre 023) :**

Il s'agit de l'écriture comptable nécessaire au transfert de l'autofinancement vers la section d'investissement, l'opération n'étant pas encore réalisée, conformément à la réglementation comptable. Compte tenu de la situation financière de la commune en cours d'exercice pour faire face aux dépenses de fonctionnement supplémentaires, la somme de 436 772.10€ inscrite au BP 2022 a été supprimée par DM.

### **3. Les recettes de la section d'investissement**

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	2022		
	BP 2022+DM	réalisé 2022	% réalisé / BP
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 682 793.41 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement			
024 - Produits de cessions	1 219 970.00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	646 799.78 €	1 921 327.82 €	297.05%
041 -			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	803 902.00 €	948 195.50 €	117.95%
13 - Subventions d'investissement	435 576.00 €	510 709.00 €	117.25%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 056 661.51 €	1 752 293.75 €	85.20%
21- immobilisations corporelles	- €	213.50 €	
23-immobilisation en cours	- €	11 490.00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>6 845 702.70 €</b>	<b>5 144 229.57 €</b>	<b>75.15%</b>

### **Emprunts et dettes assimilés (Chapitre 16) :**

Le chapitre 16 se réalise à hauteur de 85.20% : 1 750 300€ sont reçus au titre des emprunts et 1993.75€ au titre des cautions de logements communaux déposées par des nouveaux locataires.

Concernant le compte 1641 (emprunts en euros), les emprunts ont été réalisés pour financer les projets d'investissement : 1 000 000,00 € pour la tranche 2 de la salle des sports et la rénovation de la rue Saint Vincent / 750 000€ pour la rénovation de l'école George Brassens. 300€ (correction d'une mauvaise imputation de frais de dossier des frais de commission sur un emprunt antérieur).

**Amortissements et cessions (Chapitre 040) :** Sur ce chapitre, une somme de 629 017.83€ correspond aux annuités d'amortissement annuelles des biens communaux. S'ajoute à ce chapitre la somme 1 292 310€ concernant le cession d'un terrain à SFHE ainsi que diverses cessions de matériel et véhicules.

### **Autofinancement de l'investissement Chapitre 021) :**

Il s'agit de l'écriture comptable nécessaire au transfert de l'autofinancement vers la section d'investissement, l'opération n'étant pas encore réalisée, conformément à la réglementation comptable. Comme précisé sur la section de dépenses de fonctionnement, cette écriture a été annulée par DM en cours d'année pour financer les dépenses de fonctionnement supplémentaires en cours d'exercice.

### **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :**

Opération	Chapitre	Compte	Fonction officielle	Libellé_compte	BP 2022	réalisé 2022
	10	10222	01	F.C.T.V.A.	220 000.00	329 407.10
	10	10226	01	Taxe d'aménagement	583 902.00	618 788.40

### **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA – compte 10222) :**

La réalisation est supérieure de 120 000€ par rapport au budget primitif 2022. Cela s'explique par une assiette plus importante des dépenses d'investissement rentrant dans le champ des dépenses éligibles au FCTVA après contrôle de la DGFIP.

### **Taxe d'aménagement (Taxe d'urbanisme – compte 10226) :**

Une recette supplémentaire de 34 886.40€ a été perçue, qui s'explique par un dynamisme des opérations d'urbanisme (constructions), sur le territoire de la commune. Pour rappel, depuis 2012 la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement, la taxe d'aménagement

est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, nécessitant une autorisation d'urbanisme. La taxe est composée de trois parts (communale, départementale et régionale).

### **Chapitre 13 - Subventions d'investissement :**

Opération	Chapitre	Compte	Fonction officielle	Libellé_compte	BP 2022	réalisé 2022
	13	1313		Départements		1 470.00
	13	1321	01	Etat et établissements nationaux	348 513.00	139 500.00
	13	1322	01	Régions		82 400.00
	13	1323		Départements		192 000.00
	13	13256		AC d'investissement	87 063.00	87 063.00
	13	1342	01	Amendes de police		8 276.00

### **Subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Concernant le compte 1313 (départements), une subvention pour un montant de 1 470 € est réalisée pour la réalisation des opérations de viabilité hivernale.

Pour le compte 1321 (Etat) la commune a réceptionné des subventions pour un montant total de 139 500 €, ce qui correspond au versement d'une aide créée par l'Etat pour accompagner les communes qui remplissent un certain quota de création de logements. En revanche, les 348 513 € seront perçus en 2023.

Le compte 1322 (Région) affiche une réalisation à hauteur de 82 400 €. Cela correspond au versement par la DRAC de la subvention pour la création de la médiathèque (à noter que cette subvention aurait dû être imputée au compte 1321).

Le compte 1323 (départements) est alimenté à hauteur de 192 000 €. Il s'agit des subventions du département du Rhône pour l'année 2022 concernant les projets de restauration scolaire (86 000 €) et rénovation de l'école George Brassens (106 000€).

En outre, le compte 13256 (attribution de compensation d'investissement) affiche une solde de réalisation de 87 063,00 euros. Pour rappel, l'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

## Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022		
	BP 2022+DM	réalisé 2022	% réalisé / BP
<b>Chapitre/opération</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	10 000.00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 300.00 €	32 184.82 €	77.93%
041 - Opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - subvention d'investissement	50.00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	347 494.65 €	345 008.20 €	99.28%
20 - Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	827 800.00 €	358 643.74 €	43.32%
26 - participation et créances rattachées			
27 - autres immobilisations financières			
<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>	<b>1 226 644.65 €</b>	<b>735 836.76 €</b>	<b>59.99%</b>
011 - MATERIEL : services techniques	223 606.30 €	72 925.00 €	32.61%
012 - ECOLES : travaux et matériels	1 298 739.21 €	893 205.87 €	68.77%
014 - VOIRIE	588 126.00 €	42 682.80 €	7.26%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	197 760.14 €	90 544.56 €	45.79%
018 - MATERIEL : Mairie	37 364.00 €	30 896.24 €	82.69%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	85 043.91 €	29 948.09 €	35.21%
020 - AMENAGT-ENVIRONNEM	862 072.73 €	426 774.87 €	49.51%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	632 164.92 €	333 707.99 €	52.79%
023 - Grands aménagements	615 273.16 €	227 252.28 €	36.94%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	1 078 907.68 €	323 045.84 €	29.94%
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>5 619 058.05 €</b>	<b>2 470 983.54 €</b>	<b>43.98%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>6 845 702.70 €</b>	<b>3 206 820.30 €</b>	<b>46.84%</b>



#### **4.1- Hors opération :**

##### **Dépenses imprévues (Chapitre 020) :**

Sur ce chapitre, une somme de 10 000,00 euros a été inscrite lors du Budget primitif 2022. Lors de la réalisation budgétaire 2022, ce dernier n'a fait l'objet d'aucune exécution.

##### **Remboursement du capital de la dette (Chapitre 16) :**

La réalisation est conforme aux prévisions attendues.

##### **Immobilisation corporelle (Chap 21) :**

Cette dépense correspond à l'achat par la commune en VEFA du local de la médiathèque. Il est prévu à l'acte de vente des versements échelonnés en fonctionnement de l'avancement de l'opération. Ainsi, 43% de la somme a été libérée et le reliquat a été inscrit dans les reports sur l'année 2023.

#### **3.2– Détail par opération et écart de réalisation :**

<b>Opération</b>	<b>011 – Matériel : services techniques</b>
<b>Observation(s)</b>	L'opération 011 affiche un taux de réalisation de 32.61%, cela s'explique par le retard de livraison du camion voirie polyvalent dont la somme a été inscrite dans les reports.
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>150 600 €</b>

<b>Opération</b>	<b>012 – ECOLES : travaux et matériels</b>
<b>Observation(s)</b>	Le projet de restauration scolaire n'a pas pu se réaliser en 2022 (500 000€) et fera l'objet d'une réinscription en 2023. Les travaux de rénovation de l'école Georges Brassens vont s'échelonner sur 2 exercices 2022 -2023. La commande de mobilier pour une classe supplémentaire à l'école G Brassens a été repoussée du fait de la non création de classe rentrée 2022.
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>236 048.20 €</b>

<b>Opération</b>	<b>014 – Voirie</b>
<b>Observation(s)</b>	La reprise de l'opération de la route de Grange Chervet s'est faite en janvier 2023 et les crédits ont donc été inscrits en restes à réaliser. Par ailleurs, suite à la redéfinition du projet de sécurisation de la rue George Sand, les travaux ont été repoussés en 2023 avec une nouvelle inscription qui sera plus importante.
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>409 676 €</b>

<b>Opération</b>	<b>016 – Travaux de bâtiments</b>
<b>Observation(s)</b>	L'étude pour l'aménagement de l'accueil de la Mairie et de la Revole est toujours en cours sur l'année 2023. Tous les travaux pour l'aménagement d'une salle de pause au CTM se sont réalisés en fin d'année 2022, début 2023, ils sont donc en reports sur 2023
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>84 237.2 €</b>

<b>Opération</b>	<b>018 – Matériel administratif</b>
<b>Observation(s)</b>	La réalisation est de 82%. Le changement de copieur de la bibliothèque est repoussé en 2023 avec une nouvelle inscription.
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>/</b>

<b>Opération</b>	<b>019 – Culture – patrimoine – communication</b>
<b>Observation(s)</b>	Les dépenses non réalisées concernent essentiellement la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la nouvelle médiathèque mais qui se réaliseront début 2023.
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>54 615.83 €</b>

<b>Opération</b>	<b>020 – Environnement : développement durable, accessibilité, mobilité</b>
<b>Observation(s)</b>	Ont été réalisés le cheminement mode doux route de Montmelas ainsi que les plantations pour le plan Arbres mais l'aménagement rue des peupliers ainsi que l'installation de la cuve de récupération d'eaux de pluie se sont déroulés fin 2022, début 2023. La création du sentier du Nizerand a démarré tout comme le projet route de Grange Chervet en janvier 2023.
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>357 398.12 €</b>

<b>Opération</b>	<b>022 – Aménagement de quartiers</b>
<b>Observation(s)</b>	Les études pour la création de la maison de quartier d'OUILLY se poursuivent sur 2023. La mise en place de la vidéoprotection n'a pas pu se dérouler car les autorisations préfectorales ont été délivrées en fin d'année. Cela fera l'objet d'une nouvelle inscription en 2023.
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>130 613.30 €</b>

<b>Opération</b>	<b>023 – Grands Aménagements</b>
<b>Observation(s)</b>	Les travaux de la rue Saint Vincent se sont déroulés fin 2022, et se termineront en 2023 et ont donc été inscrits dans les reports 2023
<b>RAR 2022 sur 2023</b>	<b>355 165.42 €</b>

Opération	031 – SPORT (Travaux, acquisitions)
Observation(s)	La rénovation de la salle des sports tranche 2 a démarré en fin d'année et se trouve inscrite en reports 2023. C'est le cas aussi pour les poses des agrès des aires de fitness.
RAR 2022 sur 2023	624 915,89 €

- **Total des reports des dépenses d'investissement 2022 sur l'année 2023: 2 841 612.23 €**

A noter que le taux de réalisation en incluant le montant des restes à réaliser est de 88%.

### III- **Bilan des pistes de bonne gestion**

- Maitriser les dépenses de fonctionnement : surveillance des coûts des énergies (eau, électricité, carburants...), dans un contexte général inflationniste, plan énergétique mis en œuvre
- Relance de marchés et consultation sur les dépenses de fonctionnement : marché espaces verts, balayage mécanique, travaux de rénovation des bâtiments
- Poursuivre la transmission par voie dématérialisée des courriers afin de limiter le coût de l'affranchissement

#### IV- L'affectation du résultat pour le Budget Primitif 2023

##### 1. Vote du compte administratif 2022 :

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2022 qui présente donc les résultats suivants :

SECTION	RESULTATS 2021		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2022		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
FONCTIONNEMENT		230 747.78 €	7 795 595.41€	7 480 836.44 €	314 758.97 €	
INVESTISSEMENT		630 027.72 €	3 206 820.30 €	5 144 229.57 €		1 937 409.27 €

Section	Restes à réaliser		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement				267 484.46 €
Investissement	2 841 612.23€			3 620 202.68 €

**2. Affectation du résultat de 2022 sur 2023 :**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2022</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2022</b>	<b>- 314 758.97 €</b>
Résultats antérieur reporté	582 245.43 €
Résultat à affecter	267 484.46 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Résultat d'investissement 2022</b>	<b>1 937 409.27 €</b>
Résultats antérieur reporté	1 682 793.41 €
Résultat à affecter	3 620 202.68 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2022</b>	<b>3 887 689.14 €</b>
En section d'investissement (R001)	3 620 202.68 €
En section de fonctionnement (R002)	267 484.46 €